

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE 8 MAI 45-GUELMA

Vice Rectorat du Développement, de la Prospective et de l'orientation

**Avis d'Attribution Provisoire de Marché**

Appel d'offres National Ouvert n° 06/VRDPO-UG/2010

Conformément aux dispositions de l'article 43 du décret présidentiel n° 02/250 du 24/07/2002, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics. L'Université de Guelma informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres n° 06/VRDPO-UG/2010 paru respectivement dans les quotidiens EL ACIL du 13/10/2010 et AKHER SAA du 12/10/2010, qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financière conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, la procédure d'évaluation selon la réglementation des marchés publics a donné les résultats suivants :

Lot	Soumissionnaire Retenu	Délai	Montant de l'offre Corrigé en TTC	Note finan (sur 50 pts)+ Note tech (sur 50 pts)= Note globale (100 pts)
1	EURL PALMA Meuble	30J	11 336 364.00	36.03+50=86.03
2	SARL Essalem Electronis	21J	3 104 000.19	49.27+48.90=98.17
3	SARL PROTECOM	60J	3 299 049.00	34.65+50=84.65
4	FMISS Sécurité Alger	90J	3 325 491.00	38.64+48.00=87.04
5	ENT TRI-CONFORT	35J	1 329 728.40	38.43+50=88.43
6	Lot déclaré infructueux : Offres proposées non satisfaisants			
7	SARL GLAFEB	120J	12 373 920.00	28.90+50=82.23
8	SARL ENTEC	180J	3 305 572.030	39.98+28.74=80.76

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent avis, auprès de la commission des marchés de la wilaya de Guelma, et ce conformément à l'article 101 du décret présidentiel n° 02/250 du 24/07/2002 modifié et complété portant réglementation des marchés publics.